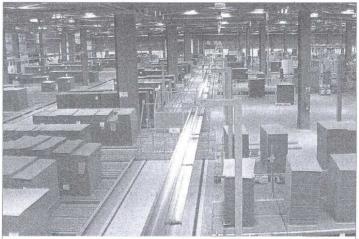
## Ecotaxe: Les producteurs d'emballage rattrapés

- Un nouvel amendement introduit dans le projet de loi de Finances
- Laboratoire national, instances de contrôle, police de l'environnement...

LES plasturgistes ne seront pas les seuls à payer le coût de l'environnement. Le ministère de l'Environnement vient d'introduire, mardi 2 décembre, dans le circuit législatif, un nouvel amendement à la loi d'application de l'écotaxe dans le cadre de la Loi de Finances 2015. Cette modification élargit l'application de cette taxe environnementale (1,5% ad valorem) aux produis d'emballage, toute matières confondues.

«Tous les produits d'emballages seront concernés», annonce Hakima El Haite, ministre déléguée en charge de l'Environnement. L'objectif est d'aller progressivement vers un système de fiscalité environnementale équitable et qui ne défavorise aucune industrie au profit d'une autre. «La mesure de l'écotaxe a été fortement critiquée depuis son entrée en vigueur, en janvier 2014. Nous avions choisi de commencer par le plastique. Cette année, le cadre applicatif de cette taxe sera élargi à tous les produits d'emballages», poursuit la ministre. A ce



L'Ecotaxe vise principalement les produits du chapitre 39 du système harmonisé (SH) qui regroupe l'essentiel des produits en plastique et dérivés (Ph. L'Economiste)

stade, rappelons-le, la pilule a encore beaucoup de mal à passer chez les premiers concernés, les plasturgistes. Ces derniers montent au créneau et dénoncent une taxe «injuste, déséquilibrée et inéquitablement appliquée». Les industriels du secteur de la peinture sont également montés au créneau. Leur argumentaire dénonce principalement le champ d'application de l'écotaxe. Or, le chapitre 39 du système harmonisé (SH), qui regroupe le gros des produis plastiques et dérivés visés par cette taxe, inclue aussi les résines qui représentent 20% du coût de production de la peinture. La tutelle promet

toutefois d'élargir le débat avec les industriels et de jouer la carte de la négociation. «Nous ne sommes pas là pour pénaliser les industries. Notre objectif est d'étudier, en fonction des spécificités, le mécanisme à mettre en œuvre dans le cadre de cette écotaxe», explique la ministre. «Pour le cas de l'industrie de la peinture, nous n'avons aucun problème à mener le débat avec les producteurs et lever l'écotaxe, si nécessaire », poursuit "El Haite. La tutelle doit aussi

faire face aux industriels du textile qui refusent l'application de l'écotaxe. Ce secteur, déjà fortement malmené par la conjoncture, n'est pas encore réceptif à l'idée du pollueur-payeur sur la valeur de ses produits en plastique, notamment dans la filière du textile professionnel et technique.

Si l'élargissement de la fiscalité est un pas important, la problématique de la gestion des déchets dangereux reste entière, en dépit, d'un important potentiel économique. Au total, 240,000 tonnes sur les 300,000 tonnes de déchets industriels dangereux, rejetés chaque année, sont recyclables, se-Ion une récente étude du ministère. « Nous sommes en train d'organiser des filières formelles pour chaque type de déchets (huiles usagers, batteries, pneus, carton, plastique...), avec des projets concrets de transformation et de valorisation. C'est d'ailleurs l'une de nos priorités », soutient la ministre. Ces secteurs sont aujourd'hui minés par beaucoup d'enjeux et de conflits d'intérêt entre importateurs, producteurs et distributeurs. Chacun des opérateurs veut retrouver son intérêt dans la filière. La tutelle compte cependant sur l'accélération de la mise en place du cadre législatif pour remettre de l'ordre dans le secteur. L'idée est de promouvoir les investissements privés dans la collecte et le traitement. .

Safall FALL

## **«Des aides financières pour encourager** l'investissement»

L'amélioration du cadre législatif, c'est bien, mais les incitations à l'investissement, c'est encore mieux, selon Hanan Hanzaz, présidente de la Sous-commission Partenariat et Projets, Commission Economie verte de la CGEM.

 L'Economiste : Le cadre législatif est quasiment finalisé. C'est le déclic que vous attendiez?

- Hanan Hanzaz: Tout à fait. Je pense que l'amélioration du cadre réglementaire



est un aspect fondamental. Il ya aussi tout ce travail qui est en train de se faire via la création de filières industrielles de recyclage. Ce sont des chantiers qui encouragent à da-

vantage d'investissements dans la collecte, le traitement et la gestion globale des déchets industriels.

- Le secteur des déchets est encore dominé par l'informel. L'enjeu est aussi d'intégrer cette population... - En effet, il y a un volume socioéconomique très important dans la problématique de la gestion des filières de prise en charge et de traitement de ce type de déchets. Il y a aujourd'hui une importante présence de l'informel, notamment dans les filières du papier et du carton. L'idée en fait est de restructurer ces filières en se basant sur le savoir-faire existant et intégrer cette population dans le circuit formel.

- A lui seul, le cadre réglementaire ne suffit certainement pas...

- Il est certain qu'il y a aussi des aides financières à mettre en place pour encourager les entreprises à investir dans la gestion des déchets. Ces aides peuvent être sous forme de subventions directes ou indirectes, par exemple, ou encore une fiscalité verte attractive et avantageuse qui pourrait aider à promouvoir les investissements. Nous avons déjà travaillé sur une proposition, au sein même de la CGEM, que nous introduisons à chaque fois au niveau des débats autour des lois de € inance. □

Propos recueillis par S. F.